

A photograph of two men in a golden wheat field, framed by a white parallelogram. One man is wearing a plaid shirt and the other a hat and plaid shirt. They are both looking down at something in their hands.

La gestion du risque

Alexandra Laflamme

Alexandra.laflamme@ig.ca

**Représentante en épargne collective,
conseillère en sécurité financière et
représentante en assurance et rentes
collectives**

Au programme

- L'assurance vie
- L'assurance invalidité
- L'assurance maladies graves
- L'assurance maladies graves en copropriété

Vos connaissances dans le domaine des protections en assurance?

33,33%

3,2 ans

<https://www.rbcinsurance.com/fr/centredesressources/file-777226.pdf>



Gestion du risque : Protéger
vous-même, votre entreprise
et votre famille



Avez-vous déjà envisagé ce qui arriverait à
votre entreprise si, du jour au lendemain,
une maladie ou un accident vous
empêchait de travailler pendant un an ?

Et si cette invalidité était plus longue?

1. Gestion des liquidités : considérations importantes

Les flux de liquidités des entreprises agricoles doivent être gérés
avec soin



Riche en biens, pauvre en liquide – les profits sont souvent réinvestis dans l'entreprise



Exploitation saisonnière, entrées de fonds irrégulières – cycles d'emprunts et de remboursements tout au long de l'année



Sorties de fonds considérables à des étapes précises du cycle de vie de l'entreprise

2. Gestion du risque : considérations importantes

La gestion du risque est cruciale dans les premières années de votre entreprise



Incapacité de travailler en raison d'une incapacité ou d'une maladie



Impact financier d'un décès prématuré



Une couverture d'assurance adéquate gère le risque



Examen du portefeuille d'assurance en fonction des besoins actuels

Types d'assurance



ASSURANCE VIE

- Temporaire ou permanente



PROTECTION DU VIVANT

- Assurance maladies graves
- Temporaire ou permanente
- Assurance invalidité

1 – L'assurance vie

Assurance vie

L'assurance vie procure une tranquillité d'esprit financière à votre conjoint et à votre famille, ce qui les aidera à prendre des décisions importantes et souvent difficiles pendant une période très stressante.

Il y a deux grands types d'assurance vie

- Assurance vie temporaire
- Assurance vie permanente
 - Assurance Vie universelle
 - Assurance Vie entière



Utilités de l'assurance vie :

- Protéger les proches en cas de décès.
- Assurer le remboursement des dettes.
- Couvrir les frais funéraires.
- Prévoir une planification successorale ou fiscale.
- Offrir une sécurité financière aux héritiers ou partenaires d'affaires.

Assurance-vie individuelle en guise d'assurance hypothécaire



1

Vous êtes propriétaire de la police et vous en choisissez le bénéficiaire.

2

La protection ne diminuera pas.

3

Une fois le prêt hypothécaire remboursé, la protection demeure.

4

Vous êtes la seule personne à pouvoir la modifier ou la résilier.

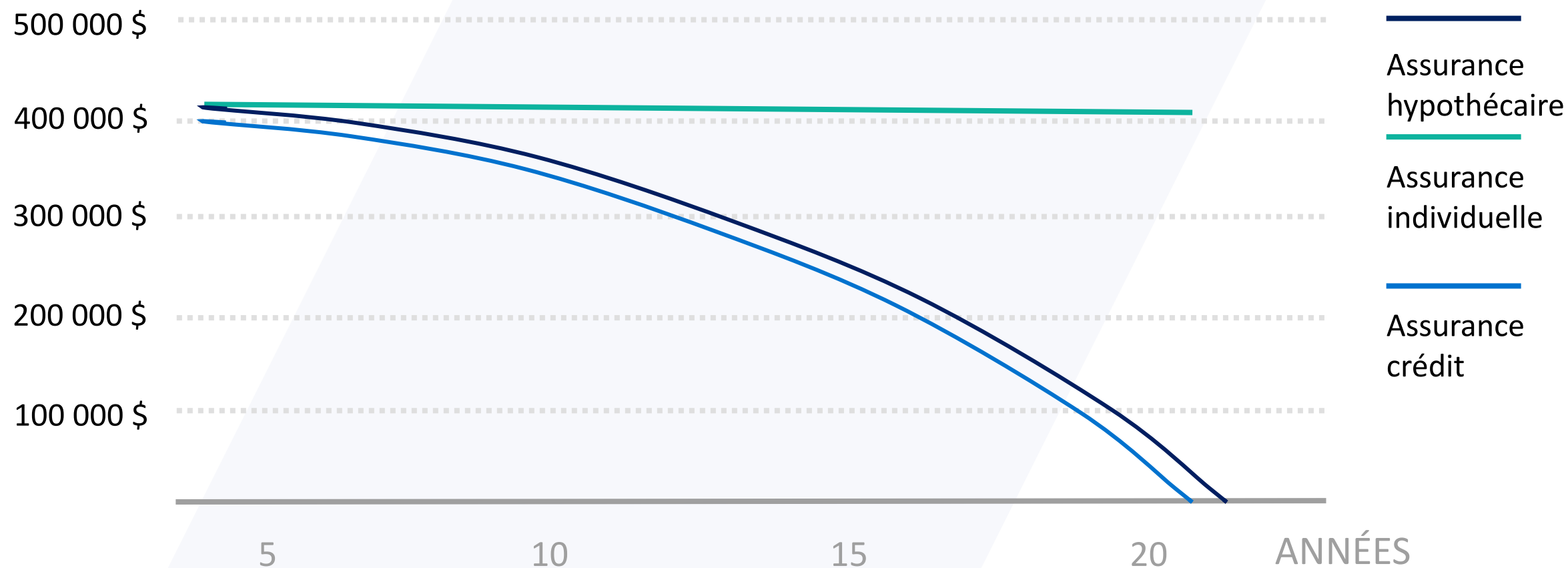
5

La protection vous suit si vous déménagez.

6

La protection est confirmée lors de la souscription.

Assurance crédit vs assurance individuelle



November 24, 2024

Mortgage Loan Details

Loan Number:	Case 2	
Product Type:	FRM	FRM
Loan Amount:	\$330,000.00	\$330,000.00
Loan Term (mths):	60	60
Amortization Period (mths):	300	300
Interest Rate:	2.500%	2.573%
Introductory Period (mths):	0	0
Introductory Interest Rate:	0.000%	0.000%
Ongoing Interest Rate:	0.000%	0.000%
Payment Frequency:	Monthly	Monthly
Payment Interest Rate:	0.000%	0.000%
Normal Payment:	\$1,478.29	\$1,490.32
Payment Amount:	\$1,478.29	\$1,490.32
New Amort. Period (mths):	300	300
Property Tax (annual):	\$0.00	\$0.00
Total Payment:	\$1,478.29	\$1,490.32
Total of All Payments:	\$443,486.44	\$447,092.69
Total Savings:		\$-3,606.25
Principal @ Maturity:	\$279,305.09	\$279,714.17

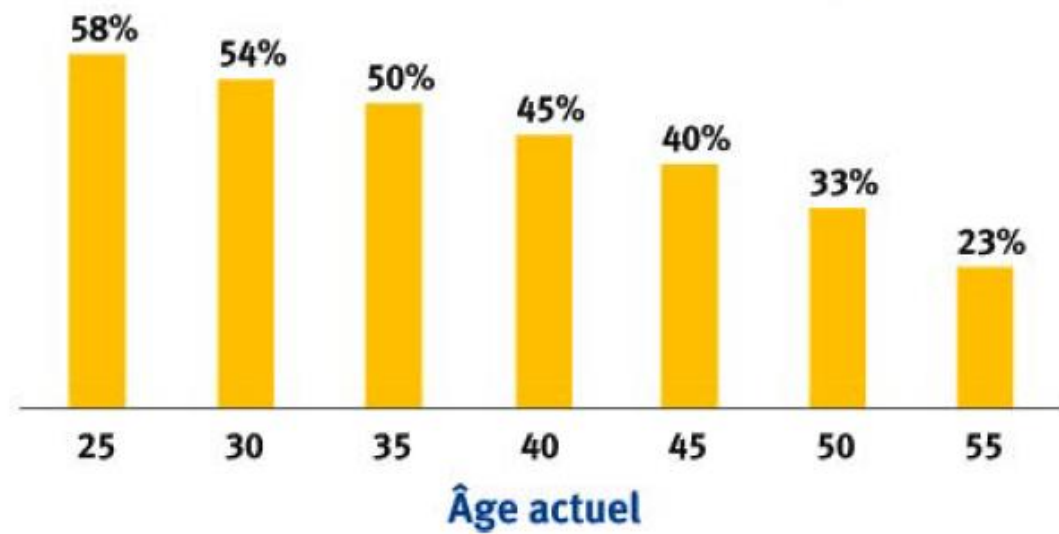
2 – L'assurance invalidité

Votre actif le plus important?

54%

<https://www.rbcinsurance.com/fr-ca/particuliers/>

Probabilité de subir une invalidité totale de 90 jours ou plus



Assurance invalidité

L'assurance invalidité est une assurance qui procure un revenu mensuel de remplacement au cas où une personne devient incapable de travailler en raison d'une invalidité.

- Certains contrats fournissent une protection si vous êtes incapable d'exercer votre emploi habituel. D'autres ne procurent une protection que si vous êtes incapable d'exercer tout emploi.
- Le montant de la protection devrait suffire à couvrir tous vos besoins et ceux de votre famille pendant une période prolongée.
- Que vous n'ayez aucune protection ou vouliez compléter votre protection actuelle, nous pouvons effectuer une analyse complète de vos besoins et vous présenter une solution qui les comblera.



Assurance invalidité

Les 3 mesures clés de l'assurance invalidité

1

LA DÉFINITION

Ce qui détermine votre admissibilité aux prestations.

- Toute profession(la plus large et peu avantageuse)
- Profession habituelle(la plus courante)
- Propre profession(la plus souple et couteuse)

2

LE MONTANT DE LA PRESTATION

Combien vous recevrez?

- Prestation pouvant atteindre jusqu'à 85 % de votre revenu net avant l'invalidité
- Vos dépenses pendant une invalidité peuvent être plus élevées qu'avant l'invalidité

3

L'AVENIR

Ce qui arrive pendant que vous profitez de l'indemnisation?

- Prestation pour perte de revenu
- Indexation de la prestation
- Épargne future

Avantages pour un entrepreneur :

- Garantit une sécurité financière en cas d'imprévu, permettant de maintenir le niveau de vie familial.
- Protège la viabilité de l'entreprise en couvrant les frais fixes ou en engageant de la main-d'œuvre temporaire.
- Réduit le stress financier lié à une incapacité prolongée.

3 – L'assurance maladies graves

Assurance maladies graves

Si vous recevez un diagnostic d'une des maladies ou affections graves indiquées dans votre contrat, l'assurance contre les maladies graves vous permettra de recevoir une prestation forfaitaire que vous pourrez utiliser comme bon vous semblera.

- Selon la protection choisie, le contrat peut couvrir un éventail de maladies graves, comme le cancer, la sclérose en plaques, les maladies du cœur et la maladie d'Alzheimer.
- Bien que l'assurance invalidité soit importante pour maintenir vos activités quotidiennes, elle ne vous fournit pas l'argent supplémentaire dont vous pouvez avoir besoin et que vous aimeriez avoir lors d'une période difficile. L'assurance contre les maladies graves peut servir à couvrir différents frais, comme des soins privés, de l'aide pour l'entretien ménager, des paiements hypothécaires supplémentaires, des frais d'entreprise ou même des vacances en famille.



Assurance maladies graves

États de santé préexistants couverts*

1. Maladie Alzheimer
2. Chirurgie de l'aorte
3. Tumeur cérébrale bénigne
4. Cécité
5. Cancer (qui constitue un danger de mort)
6. Coma
7. Pontage coronarien
8. Surdit 
9. Crise cardiaque (infarctus du myocarde)
10. Remplacement de valvules cardiaques
11. Insuffisance r nale (au stade terminal)
12. Pertes de membres
13. Perte de l'usage de la parole
14. Greffe d'un organe vital
15. Transplantation d'un organe vital
16. Maladie du motoneurone
17. Scl rose en plaques
18. VIH contract  au travail
19. Paralyse
20. Maladie de Parkinson
21. Br lures graves
22. Accident vasculaire c r bral

*peuvent diff rer d'un contrat   un autre.

L'assurance maladies graves pour un entrepreneur est une protection financière qui verse **un montant forfaitaire si l'assuré est diagnostiqué avec une maladie grave couverte par le contrat** (par exemple, cancer, crise cardiaque, accident vasculaire cérébral). Ce type d'assurance est particulièrement pertinent pour les entrepreneurs, dont les revenus dépendent souvent directement de leur capacité à gérer les opérations quotidiennes de leur entreprise.

L'assurance maladies graves en copropriété

STRATÉGIE DE COPROPRIÉTÉ : ASSURANCE MALADIES GRAVES

VOTRE SITUATION ACTUELLE

Le succès de votre entreprise dépend de votre rendement à titre de collaborateur essentiel et de propriétaire d'entreprise. Si vous tombiez gravement malade et ne pouviez plus contribuer à l'exploitation de votre entreprise, votre expertise pourrait être difficile à remplacer et cela pourrait avoir des répercussions financières sur vos affaires.

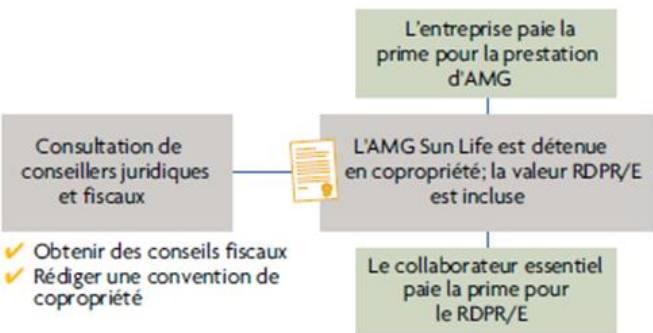
UNE SOLUTION

La stratégie faisant appel à l'Assurance maladies graves Sun Life détenue en copropriété fait en sorte que vous et votre entreprise puissiez partager les risques et les avantages du contrat d'assurance.

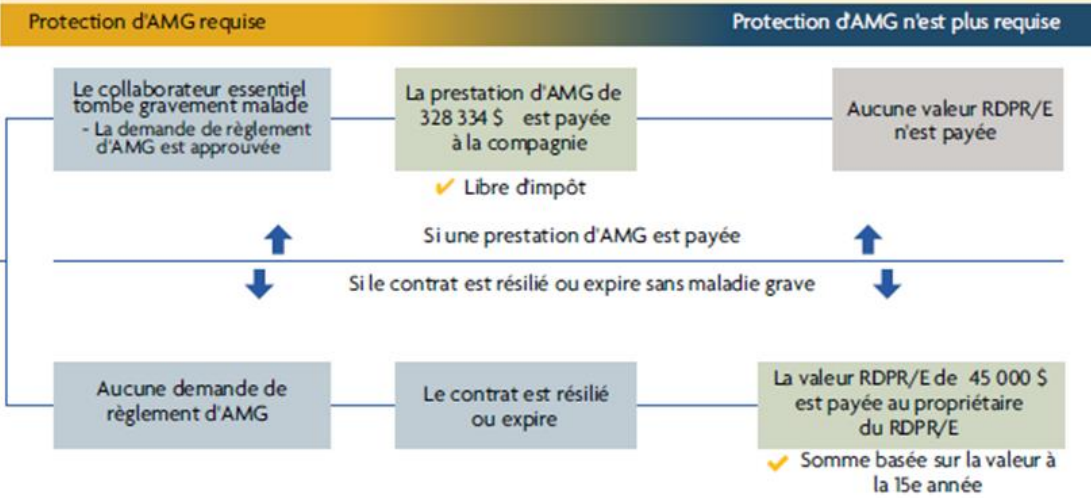
FONCTIONNEMENT DE LA STRATÉGIE FAISANT APPEL À L'AMG EN COPROPRIÉTÉ

Vous et votre entreprise souscrivez conjointement un contrat d'assurance maladies graves (AMG) sur votre tête avec une garantie Remboursement des primes à la résiliation ou à l'expiration (RDPR/E). Vous et votre entreprise demandez à vos avocats de rédiger une convention de copropriété selon laquelle l'entreprise est propriétaire de l'assurance maladies graves et en paie la prime et vous êtes propriétaire de la garantie RDPR/E et en payez la prime. Si vous souffrez d'une maladie grave couverte et survivez au-delà du délai d'attente, votre entreprise recevra la prestation d'assurance maladies graves, mais vous ne recevrez rien au titre de la garantie RDPR/E. Cependant, si vous demeurez en bonne santé et que le contrat peut être résilié, vous pouvez décider d'y mettre fin. À la résiliation ou à l'expiration du contrat, vous recevrez la valeur de la garantie RDPR/E. La valeur de cette garantie correspond aux primes payées par vous et par l'entreprise. Le versement de la valeur de la garantie RDPR/E peut entraîner des répercussions fiscales. Vous et votre entreprise devez obtenir l'avis de conseillers fiscaux et juridiques indépendants pour bien comprendre les conséquences potentielles propres à vos situations respectives.

MISE EN OEUVRE DE LA STRATÉGIE



RÉSULTATS POSSIBLES



Vous et votre entreprise pouvez choisir d'ajouter la garantie Remboursement des primes au décès (RDPD) au contrat. Au titre de cette garantie, si la personne assurée décède pendant que le contrat est en vigueur et qu'aucune prestation d'AMG n'est payable, le montant des primes remboursables sera payé au propriétaire du RDPD ou au bénéficiaire désigné de la valeur RDPD.

STRATÉGIE DE COPROPRIÉTÉ : ASSURANCE MALADIES GRAVES

PRÉCISIONS SUR LA PROPRIÉTÉ

Nom de l'entreprise :	Propriétaire de la valeur du Remboursement des primes (RDP)
Entreprise XYZ inc.	Client Test
Prime annuelle initiale :	Prime annuelle initiale :
2 080,67 \$	919,33 \$
Renseignements sur les garanties :	Renseignements sur les garanties :
Garantie d'assurance maladies graves pour une maladie couverte	Remboursement des primes à la résiliation ou à l'expiration (RDPR/E) – Offert après 15 ans
	Remboursement des primes au décès (RDPD)

PRÉCISIONS SUR LA CONCEPTION DU CONTRAT

Personne assurée	
Client Test, homme, âge de 24 ans, non-fumeur	
Contrat Assurance maladies graves Sun Life	
Couverture :	328 334 \$
Durée de l'assurance :	Temporaire à 75 ans
Période de paiement :	Jusqu'à l'âge de 75 ans
Prime annuelle initiale totale :	3 000,00 \$
Prime de Entreprise XYZ inc. :	2 080,67 \$
Prime de Client Test :	919,33 \$

Prime 3000\$

STRATÉGIE DE COPROPRIÉTÉ - ASSURANCE MALADIES GRAVES

PRÉCISIONS SUR LA PROPRIÉTÉ					
Contrat Assurance maladies graves Sun Life			Prime de Entreprise XYZ inc.		
Couverture:		328 334 \$	Couverture de base:		2 036 \$
Prime annuelle initiale totale:		3 000 \$	Frais supplémentaires:		45 \$
			Total:		2 081 \$
Hypothèses fiscales			Prime de Client Test		
Taux marginal d'imposition sur le revenu:		47,00%	Remboursement des primes à la résiliation ou à l'expiration (RDPR/E):		837 \$
Taux d'imposition de l'investissement des entreprises:		50,00%	Remboursement des primes au décès (RDPD):		82 \$
Taux d'imposition des dividendes des actionnaires:		45,00%	Total:		919 \$

SCÉNARIO A : COPROPRIÉTÉ AVEC RDPR/E LIBRE D'IMPÔT

Nous supposons ici que le RDPR/E sera libre d'impôt. Dans l'exposé ci-dessous, nous comparons les avantages que procure la stratégie à la valeur d'un investissement alternatif ayant un taux de rendement de 6,99%.

Opérations annuelles					Autres placements ¹		Assurance maladies graves			
Année	Âge	Versement de la société	Versement personnel	Versement total	Valeur nette pour l'actionnaire –		Prestation d'assurance maladies graves ⁴	Montant net de la prestation pour l'actionnaire	Montant net du	
					l'actionnaire – Solde du placement société ²	– particulier ³			Valeur du RDPR/E	RDPR/E pour l'actionnaire
1	25	2 081 \$	919 \$	3 000 \$	1 209 \$	953 \$	328 334 \$	180 584 \$	0 \$	0 \$
2	26	2 081 \$	919 \$	3 000 \$	2 485 \$	1 942 \$	328 334 \$	180 584 \$	0 \$	0 \$
3	27	2 081 \$	919 \$	3 000 \$	3 829 \$	2 967 \$	328 334 \$	180 584 \$	900 \$	900 \$
4	28	2 081 \$	919 \$	3 000 \$	5 246 \$	4 031 \$	328 334 \$	180 584 \$	2 100 \$	2 100 \$
5	29	2 081 \$	919 \$	3 000 \$	6 736 \$	5 133 \$	328 334 \$	180 584 \$	3 750 \$	3 750 \$
6	30	2 081 \$	919 \$	3 000 \$	8 303 \$	6 277 \$	328 334 \$	180 584 \$	5 850 \$	5 850 \$
7	31	2 081 \$	919 \$	3 000 \$	9 949 \$	7 463 \$	328 334 \$	180 584 \$	8 400 \$	8 400 \$
8	32	2 081 \$	919 \$	3 000 \$	11 677 \$	8 692 \$	328 334 \$	180 584 \$	11 400 \$	11 400 \$
9	33	2 081 \$	919 \$	3 000 \$	13 490 \$	9 968 \$	328 334 \$	180 584 \$	14 850 \$	14 850 \$
10	34	2 081 \$	919 \$	3 000 \$	15 391 \$	11 290 \$	328 334 \$	180 584 \$	18 750 \$	18 750 \$
11	35	2 081 \$	919 \$	3 000 \$	17 383 \$	12 662 \$	328 334 \$	180 584 \$	23 100 \$	23 100 \$
12	36	2 081 \$	919 \$	3 000 \$	19 469 \$	14 084 \$	328 334 \$	180 584 \$	27 900 \$	27 900 \$
13	37	2 081 \$	919 \$	3 000 \$	21 652 \$	15 559 \$	328 334 \$	180 584 \$	33 150 \$	33 150 \$
14	38	2 081 \$	919 \$	3 000 \$	23 936 \$	17 089 \$	328 334 \$	180 584 \$	38 850 \$	38 850 \$
15	39	2 081 \$	919 \$	3 000 \$	26 325 \$	18 675 \$	328 334 \$	180 584 \$	45 000 \$	45 000 \$

Prime 5000\$

STRATÉGIE DE COPROPRIÉTÉ - ASSURANCE MALADIES GRAVES

PRÉCISIONS SUR LA PROPRIÉTÉ

Contrat Assurance maladies graves Sun Life			Prime de Entreprise XYZ inc.		
Couverture:	574 159 \$		Couverture de base:		3 428 \$
Prime annuelle initiale totale:	5 000 \$		Frais supplémentaires:		45 \$
			Total:		3 473 \$
Hypothèses fiscales			Prime de Client Test		
Taux marginal d'imposition sur le revenu:	47,00%		Remboursement des primes à la résiliation ou à l'expiration (RDPR/E):		1 395 \$
Taux d'imposition de l'investissement des entreprises:	50,00%		Remboursement des primes au décès (RDPD):		132 \$
Taux d'imposition des dividendes des actionnaires:	45,00%		Total:		1 527 \$

SCÉNARIO A : COPROPRIÉTÉ AVEC RDPR/E LIBRE D'IMPÔT

Nous supposons ici que le RDPR/E sera libre d'impôt. Dans l'exposé ci-dessous, nous comparons les avantages que procure la stratégie à la valeur d'un investissement alternatif ayant un taux de rendement de 7,00%.

Opérations annuelles				Autres placements ¹ 7,00%			Assurance maladies graves			
Année	Âge	Versement		Valeur nette pour l'actionnaire – société ²	Solde du placement – particulier ³	Montant net total pour l'actionnaire	Prestation d'assurance maladies graves ⁴	Montant net de la prestation pour l'actionnaire	Montant net du RDPR/E pour l'actionnaire	
		de la société	Versement personnel						Valeur du RDPR/E	
1	25	3 473 \$	1 527 \$	5 000 \$	2 018 \$	1 584 \$	3 602 \$	574 159 \$	315 787 \$	0 \$
2	26	3 473 \$	1 527 \$	5 000 \$	4 147 \$	3 227 \$	7 374 \$	574 159 \$	315 787 \$	0 \$
3	27	3 473 \$	1 527 \$	5 000 \$	6 392 \$	4 930 \$	11 322 \$	574 159 \$	315 787 \$	1 500 \$
4	28	3 473 \$	1 527 \$	5 000 \$	8 757 \$	6 697 \$	15 453 \$	574 159 \$	315 787 \$	3 500 \$
5	29	3 473 \$	1 527 \$	5 000 \$	11 245 \$	8 529 \$	19 774 \$	574 159 \$	315 787 \$	6 250 \$
6	30	3 473 \$	1 527 \$	5 000 \$	13 861 \$	10 429 \$	24 290 \$	574 159 \$	315 787 \$	9 750 \$
7	31	3 473 \$	1 527 \$	5 000 \$	16 610 \$	12 400 \$	29 010 \$	574 159 \$	315 787 \$	14 000 \$
8	32	3 473 \$	1 527 \$	5 000 \$	19 496 \$	14 444 \$	33 939 \$	574 159 \$	315 787 \$	19 000 \$
9	33	3 473 \$	1 527 \$	5 000 \$	22 523 \$	16 563 \$	39 087 \$	574 159 \$	315 787 \$	24 750 \$
10	34	3 473 \$	1 527 \$	5 000 \$	25 698 \$	18 762 \$	44 460 \$	574 159 \$	315 787 \$	31 250 \$
11	35	3 473 \$	1 527 \$	5 000 \$	29 025 \$	21 041 \$	50 066 \$	574 159 \$	315 787 \$	38 500 \$
12	36	3 473 \$	1 527 \$	5 000 \$	32 509 \$	23 406 \$	55 915 \$	574 159 \$	315 787 \$	46 500 \$
13	37	3 473 \$	1 527 \$	5 000 \$	36 156 \$	25 858 \$	62 014 \$	574 159 \$	315 787 \$	55 250 \$
14	38	3 473 \$	1 527 \$	5 000 \$	39 972 \$	28 401 \$	68 373 \$	574 159 \$	315 787 \$	64 750 \$
15	39	3 473 \$	1 527 \$	5 000 \$	43 962 \$	31 038 \$	75 000 \$	574 159 \$	315 787 \$	75 000 \$

L'assurance n'est pas un droit mais un privilège

Principaux points à considérer

1

La planification financière est plus complexe pour vous que pour ceux qui œuvrent dans d'autres secteurs.

- Des conseils génériques ne suffisent pas toujours et peuvent mener à des erreurs coûteuses et à des occasions manquées.

2

La planification en cas d'imprévu est nécessaire à chaque étape du cycle de vie de votre entreprise.

- Qu'arrivera-t-il si vous n'êtes plus en mesure d'exploiter votre entreprise?
- Mettre en branle un portefeuille de gestion du risque pour tous ceux qui participent à l'entreprise, peu importe de quelle génération ils font partie.

3

Céder les rênes de l'entreprise suppose un grand nombre de décisions, et les enjeux sont élevés.

- Dans le cas d'une entreprise familiale, il faut souvent associer toute la famille à la prise de décisions, afin d'établir le meilleur plan possible, qui répond aux objectifs de chacun et maximise les occasions.

4

La retraite peut survenir plus tard, et la planification individuelle est essentielle.

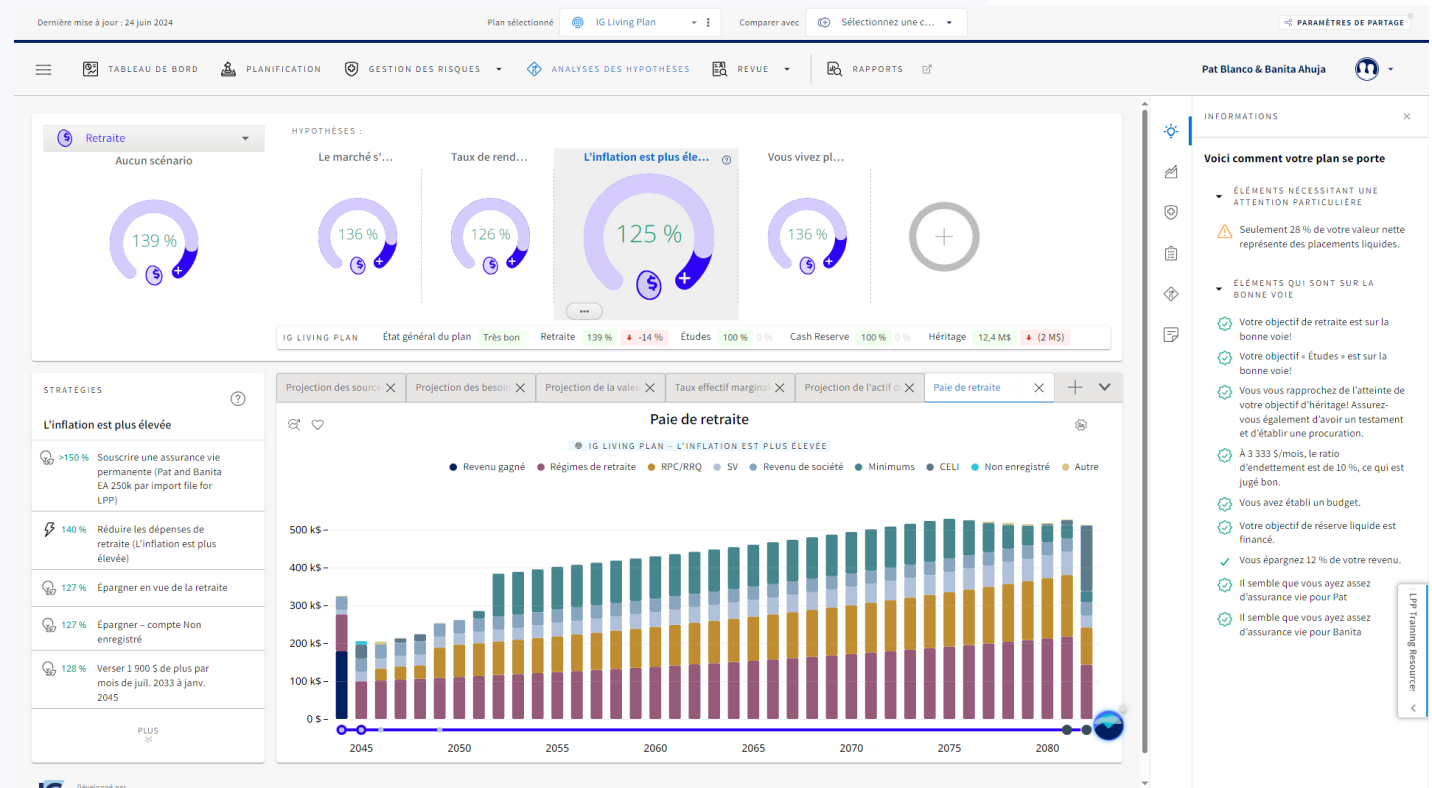
- Étant donné l'absence de régime de retraite conventionnel, un départ à la retraite en moyenne plus tardif et la concentration du patrimoine dans l'entreprise familiale, il est essentiel de créer des stratégies efficaces de revenu de retraite.

Des scénarios permettant de s'ajuster à l'évolution de vos besoins et objectifs

Le Plan vivant IG vous permet de vous préparer aux incertitudes de la vie, par exemple :

- Nouveaux objectifs
- Tournants de la vie
- Mouvements brusques des marchés
- Inflation
- Vie plus longue que prévu

Nous pouvons élaborer des stratégies proactives en prévision de manques à gagner potentiels.



Comment IG Gestion de patrimoine peut répondre aux besoins uniques de planification financière des entrepreneurs

Notre processus : Créer votre Plan vivant IG

Sachant que l'approche universelle en planification financière n'existe pas, nous commencerons par comprendre ce qui compte vraiment pour vous.



Mettre en lumière vos valeurs, vos aspirations, vos objectifs et vos préoccupations pour développer une relation personnalisée et donner la priorité à vos besoins financiers.



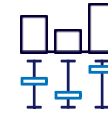
Analyser et explorer les concepts et les scénarios conçus sur mesure pour vous en vue de réduire votre facture fiscale, d'atténuer les risques et de protéger votre patrimoine.



Élaborer et présenter un plan financier global – **votre Plan vivant IG** – qui intègre aussi votre programme de placement personnalisé.



Finaliser et mettre en œuvre des stratégies sur mesure et intégrées à votre Plan vivant IG, qui synchronise toutes les dimensions de votre vie financière.



Communiquer et assurer le suivi parce que votre vie, votre situation familiale et les marchés sont en mouvement. Nous y réagissons en vous présentant tous les scénarios possibles avant d'apporter toute modification à votre Plan vivant IG.

Notre gamme complète de solutions

Gérer efficacement les liquidités	Se préparer aux imprévus	Planifier vos dépenses importantes	Maximiser le succès de l'entreprise	Optimiser sa retraite	Partager son patrimoine
• Analyse des liquidités • Prêt garanti • Prêt résidentiel • Planification des revenus fiscalement avantageuse	• Protection du revenu et du patrimoine (assurance) • Besoins de liquidités en vue de la succession • Conseils successoraux et fiduciaires (testaments et procurations) • Prestations du vivant (invalidité, maladies graves, soins de longue durée)	• Solutions de crédit et de liquidités • Planification des études • Structuration des immeubles de placement • Planification des propriétés de loisirs	• Intégration de l'impôt des particuliers et des sociétés • Optimisation des placements de société • Planification préliquidité • Relève de l'entreprise	• Programmes de placement personnalisés • Construction et surveillance de portefeuille • Stratégies de rendement total • Solutions de revenu garanti • Stratégies de décaissement dynamiques	• Planification et transfert du patrimoine aux jeunes générations • Planification pour les personnes handicapées • Familles reconstituées • Dons de bienfaisance • Fonds à vocation arrêtée par le donateur

← Stratégies fiscalement avantageuses →

En route vers le véritable bien-être financier



canada  ^{MC}  **Manuvie**  **Sun Life**



Merci!



Avis juridiques

Le présent document contient des renseignements de nature générale seulement. Son but n'est pas de fournir des conseils juridiques, fiscaux ou de placement personnalisés, ni d'inciter le lecteur à acheter des titres. Seul responsable de son contenu. Pour de plus amples renseignements sur ce sujet ou sur toute autre question financière, veuillez communiquer avec un conseiller d'IG Gestion de patrimoine. Fonds communs, produits et services de placement offerts par Services Financiers Groupe Investors Inc. (au Québec, cabinet de services financiers). D'autres produits de placement et des services de courtage sont offerts par l'entremise de Valeurs mobilières Groupe Investors Inc. (au Québec, cabinet en planification financière). Valeurs mobilières Groupe Investors Inc. est membre du Fonds canadien de protection des épargnants. Les placements dans les fonds communs peuvent donner lieu à des commissions de vente et de suivi, ainsi qu'à des frais de gestion et autres. Veuillez lire le prospectus avant d'investir. Les fonds communs de placement ne sont pas garantis, leur valeur varie fréquemment et leur rendement passé ne donne pas forcément une indication du rendement futur.

Produits et services d'assurance distribués par Services d'Assurance I.G. Inc. (au Québec, cabinet de services financiers). Permis d'assurance parrainé par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (à l'extérieur du Québec). Les prêts hypothécaires sont offerts par l'intermédiaire de la Société de gestion d'investissement, I.G. Ltée, une société de fiducie sous réglementation fédérale et le créancier hypothécaire, inscrite au Nouveau-Brunswick et en Ontario comme courtier hypothécaire (Ont. – numéro de permis 10809) et comme gestionnaire de prêt hypothécaire (Ont. – numéro de permis 11256) et au Québec, comme agence hypothécaire (Québec – numéro de permis H1336). Toute demande de renseignements sera transmise à un spécialiste en planification hypothécaire (en Ontario, un agent hypothécaire, et au Québec, un courtier hypothécaire). Les produits et services bancaires sont distribués par Solutions Bancaires^{MC}. La Banque Nationale du Canada est souscripteur des produits et services Solutions Bancaires. Solutions Bancaires est une marque de commerce de la Corporation Financière Power. IG Gestion de patrimoine et son symbole social sont des marques de commerce de Société financière IGM Inc., utilisées sous licence par ses filiales. La Banque Nationale du Canada est un usager autorisé de ces marques.

Les marques de commerce, y compris IG Gestion de patrimoine, IG Gestion privée de patrimoine et Groupe Investors sont la propriété de la Société financière IGM Inc. et sont utilisées sous licence par ses filiales. Tous les autres logos sont des marques de commerce de leurs sociétés respectives. Tous droits réservés. Octobre 2021.